

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 27 FEVRIER 2006
A FOSSEUSE**

Monsieur Jean-Pierre MAYOT souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et souligne qu'il s'agit du premier Conseil Communautaire organisé à Fosseuse.

Monsieur le Président remercie l'équipe municipale de Fosseuse pour son accueil.

I – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Denis VANHOUTTE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23 JANVIER 2006 :

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 23 janvier 2006 ne soulève aucune remarque et est donc adopté à l'unanimité.

III – ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors de la réunion du 23 janvier 2006 des représentants de la Communauté de Communes des Sablons ont été désignés pour siéger au sein du SIBE et du Syndicat du ru du Mesnil. Cette désignation n'a qu'un caractère transitoire dans la mesure où la CCS souhaite procéder à la création d'un nouveau syndicat mixte avec les communes de Belle Eglise, Dieudonné et Puiseux le Hauberger afin de réaliser d'une part les travaux de raccordement de la moyenne Vallée de l'Esches puis l'assainissement des bourgs de Belle Eglise et Dieudonné et d'autre part de poursuivre les travaux sur la commune d'Hénonville. A cette fin, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de solliciter le retrait de la CCS du SIBE et du Syndicat du ru du Mesnil.

Monsieur LEBLANC précise que le projet de statuts du nouveau syndicat mixte a obtenu l'accord des Maires des communes de Belle Eglise, Dieudonné et Puiseux le Hauberger et que ce syndicat sera dissous de plein droit à l'issue des travaux d'assainissement sur les bourgs de Belle Eglise et Dieudonné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le retrait du SIBE et du Syndicat du ru du Mesnil.

Monsieur LEBLANC précise que le SIBE conservera sa compétence rivière.

Monsieur MOREL s'interroge sur la règle de la majorité au sein du futur syndicat mixte.

Monsieur le Président répond que les services préfectoraux ont été interrogés sur cette question et que rien ne s'oppose légalement à ce qu'une collectivité dispose de la majorité absolue au sein d'un syndicat mixte. Monsieur le Président informe par

ailleurs le Conseil Communautaire que le bureau sera constitué de trois représentants de la CCS et des trois maires des communes extérieures.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création du syndicat mixte d'assainissement des Sablons et ainsi que le projet de statuts.

Monsieur DAUCHEL signale que l'agence de l'eau paie les subventions dues aux particuliers avec un retard de 6 à 8 mois. Monsieur NEVEU précise qu'un accord a été passé avec l'agence de l'eau pour que celle-ci verse les subventions tous les deux mois. Le dernier versement étant intervenu le 30 décembre, un retard a été pris dans le reversement aux particuliers du fait du transfert de compétence. Madame LEGRAND souligne que les subventions ont été mandatées par la Communauté de Communes.

Monsieur MOREL fait part de son inquiétude quant à la réalisation des travaux de raccordement de la résidence de personnes âgées à Andeville. Monsieur LEBLANC précise que ces travaux seront programmés par le SIBE dans son budget.

IV – S.I.G.

Madame LEGRAND présente la convention de participation financière inscrite dans le cadre de la coopération interterritoriale Sablons-Vexin-Thelle. Le montant de cette participation s'élèvera pour la CCS à 1 990 €uros.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

Monsieur LEBLANC s'interroge sur la situation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Sud Ouest de l'Oise qui ne dispose plus de Président et dont le budget n'a pas encore été voté. Cette situation pourrait être préjudiciable pour les demandes de subvention CRA auprès du Conseil Régional de Picardie.

Monsieur le Président précise qu'une réunion aura lieu le 27 mars avec Madame BOLLARD à ce sujet.

Monsieur VANHOUTTE souligne qu'avec la future création d'un pays l'intérêt de conserver ce syndicat mixte est très limitée.

Monsieur le Président souligne néanmoins qu'il est nécessaire de venir nombreux aux réunions de ce syndicat ne serait-ce que pour obtenir le quorum.

V – OPERATION FACADES

Madame DESVIGNES présente les dossiers de demandes de subvention qui avaient été retenus par la commission.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

VI – F.I.S.A.C.

Madame DESVIGNES présente les dossiers de subvention retenus par la commission.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

VII – DEMANDES DE SUBVENTION

- FRAPP :
 - o Travaux d'extension du musée de la nacre et de la tableterie : 211 313,60 €uros correspondant à 40 % de l'enveloppe subventionnable.
 - o Travaux de la plateforme multimodale de Méru (stationnement et gare SNCF) : 191 851 €uros représentant 50 % de la dépense subventionnable.
- Réserve parlementaire : 105 656,80 €uros pour l'extension du musée de la nacre et de la tableterie.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces demandes de subvention.

VIII – OPERATION PATRIMOINE

Madame LEGRAND présente les résultats des appels d'offres relatifs à la restauration intérieure du château d'Hénonville et à l'extension du musée de la Nacre et de la Tableterie. Pour les lots déclarés infructueux, certains feront l'objet d'une procédure négociée et ceux n'ayant reçu aucune offre seront soumis à une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Monsieur TANKERE s'interroge sur la validité de l'offre de l'entreprise AMMAC (lot 3 – menuiseries bois château d'Hénonville) dont le montant est inférieur de 40 % à l'estimation. Madame LEGRAND précise avoir reçu avec l'architecte le dirigeant de cette entreprise qui maintient ses prix.

S'agissant de l'église d'Esches, l'entreprise Espaces et Habitats est défaillante. Une nouvelle procédure d'appel d'offres doit donc être lancée pour les travaux restés inachevés.

Monsieur MOREL souhaite savoir si la CCS souscrit des contrats d'assurance dommages ouvrages pour ses chantiers. Monsieur LEBLANC précise que ce type de contrat n'a qu'un intérêt très limité. Madame LEGRAND rappelle que la CCS avait souhaité conclure ce type de contrat lors de la construction de la piscine Aquoise mais qu'aucune offre d'assurance n'avait pu être retenue.

Madame LEGRAND précise que le marché de collecte et de traitement des déchets verts fait également l'objet d'une procédure négociée.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- ligne de trésorerie 2 000 000 €uros : Madame LEGRAND présente les réponses de la Caisse d'Épargne de Picardie et de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Oise.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, (Messieurs LIPPENS et FREMONT n'ayant ni assisté aux débats ni pris part au vote), décide de retenir l'offre de la CRCAM de l'Oise.
- Aménagement de la plateforme multimodale : Madame LEGRAND informe le Conseil Communautaire qu'afin d'éviter la construction de bassins d'orage, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant de 105 000 €uros dont 55 000 €uros qui seront financés par la ville de Méru par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Monsieur LEBLANC précise que cette initiative doit faire jurisprudence : lorsqu'une plus value sur des travaux réalisés par la CCS sera exclusivement due à la volonté de la commune, cette dernière devra supporter ce surcoût.
Le Conseil Communautaire autorise la conclusion de ce fonds de concours.
- ZA les Vallées : Madame LEGRAND précise qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'environ 39 250 m² de terrains destinés à la construction d'une voirie (7 950 m²), à l'extension du bassin d'orage (2 300 m²) et à l'accueil de deux entreprises (29 000 m²).
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces acquisitions.
- Madame DUCLAY rappelle que Monsieur DOMER avait sollicité un supplément pour la subvention du Syndicat d'Initiative. Or, elle constate que seule la subvention initiale a été votée. Madame LEGRAND précise qu'une subvention complémentaire sera proposée au vote du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.